

# Compte rendu du Conseil Municipal du 27 MAI 2020

## Présents :

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel  
MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille,  
GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Secrétaire : BOUILLON Nadiège

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Thierry DUMONT

## Installation du Conseil Municipal

Monsieur DUMONT Thierry, maire sortant, fait l'appel nominal des résultats des élections du 15 mars 2020 :

<b>BILLARDEY</b> Jean-Philippe	<b>145</b>
<b>BOUILLON</b> Nadiège	<b>163</b>
<b>BOUVERET</b> Edith	<b>169</b>
<b>BRUN</b> Philippe	<b>159</b>
<b>CATY</b> Claude	<b>139</b>
<b>DUMONT</b> Thierry	<b>150</b>
<b>FARQUE</b> Cyrille	<b>152</b>
<b>GABBI</b> Jean Marc	<b>139</b>
<b>RAYNAUD</b> Mary	<b>164</b>
<b>STEFANI</b> Fernand	<b>153</b>
<b>STIEVENARD</b> Muriel	<b>164</b>

Sont déclarés élus et installés Conseillers Municipaux et la charte de l'élu local est remise à chacun.

## Election du Maire

Monsieur CATY Claude, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ----- 11  
**A DEDUIRE** : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code  
Electoral ----- 0  
**RESTE** pour le nombre des suffrages exprimés----- 11  
Majorité absolue----- 6  
  
M STEFANI Fernand -----**onze**-----voix----- 11

M STEFANI Fernand ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire nouvellement installé prend la présidence de la séance

<p><b><u>Création poste d'Adjoints</u></b></p>	<p>Monsieur STEFANI Fernand, maire, rappelle que le nombre d'adjoints actuellement en poste est de deux.</p> <p>Il propose de déterminer le nombre d'adjoints. Conformément à la législation en vigueur, le nombre maximum des adjoints ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.</p> <p>Un conseiller propose la création d'un poste de 3ème Adjoint. Après en avoir délibéré, cette proposition est refusée à huit voix contre, deux pour et une abstention.</p> <p>Le Conseil Municipal, décide donc de créer deux postes d'adjoints pour la Commune de Traves.</p>
<p><b><u>Election du Premier Adjoint</u></b></p>	<p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :</p> <p>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ----- 11  <b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ----- 1</p> <p><b>RESTE</b> pour le nombre des suffrages exprimés----- 10</p> <p>Majorité absolue----- 6</p> <p>M DUMONT Thierry -----dix-----voix----- 10</p> <p>M DUMONT Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.</p>
<p><b><u>Election Deuxième Adjoint</u></b></p>	<p>Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :</p> <p>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ----- 11  <b>A DEDUIRE</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral ----- 0</p> <p><b>RESTE</b> pour le nombre des suffrages exprimés----- 11</p> <p>Majorité absolue----- 6</p> <p>M GABBI Jean-Marc -----onze-----voix----- 11</p> <p>M GABBI Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.</p>
<p><b><u>Indemnités des élus</u></b></p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide d'attribuer aux élus les indemnités de fonctions suivantes, à compter de la date d'entrée en fonction de la nouvelle municipalité, soit le 27 mai 2020.</p> <p>L'indemnité attribuée au Maire, est déterminée conformément au barème figurant aux articles L 2123-23 et <u>L. 2123-20-1</u> du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Le maire, M. STEFANI Fernand ne souhaitant pas bénéficier de l'intégralité de cette indemnité, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer cette indemnité à <b>22 % de l'indice brut 1027</b>.</p> <p>Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'indemnité des deux adjoints MM. DUMONT Thierry et GABBI Jean-Marc à <b>7,5 % de l'indice brut 1027</b>.</p>

<p><b><u>Délégation du Conseil Municipal au Maire</u></b></p>	<p>En application de l'article L 122.20 du Code des Communes, le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire. Cette délégation est personnelle, et, en application de l'article L 122.21, le Maire doit rendre compte des actes passés lors de chaque séance du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal peut, à tout moment, mettre fin à cette délégation. Le conseil municipal à l'unanimité, donne délégation générale au Maire.</p>
<p><b><u>Représentants de la Commune aux différents syndicats et coopérations intercommunales</u></b></p>	<p><b><u>Communauté de communes des combes</u></b> 2 Titulaires : STEFANI Fernand et DUMONT Thierry</p> <p><b><u>Syndicat de distribution d'eau des Trois Rois</u></b> 1 Titulaire : GABBI Jean Marc 1 Suppléant : BRUN Philippe</p> <p><b><u>Syndicat du collège de Scey sur Saône</u></b> 1 Titulaire : STIEVENARD Muriel 1 Suppléant : BILLARDEY Jean-Philippe</p> <p><b><u>S.I.E.D. 70</u></b> 1 Titulaire : STEFANI Fernand 1 Suppléant : RAYNAUD Mary</p> <p><b><u>SICTOM</u></b> 1 Titulaire : DUMONT Thierry 1 Suppléant : BOUVERET Edith</p>

la séance est levée à 19h45

Le Maire

*Fernand STEFANI*